

Traitement de données à caractère personnel Gestion du Comité des Partenaires Mobilité

Constitution du Collège N° 4

La constitution du collège n° 4 du comité des partenaires mobilité est un traitement de données à caractère personnel géré par Lorient Agglomération.

Objet du traitement de données

Finalités

Le traitement a pour objet de permettre la constitution du collège N° 4 dans le cadre de la création et la gestion du comité des partenaires mobilité. L'objectif est de désigner les membres du collège n° 4 par tirage au sort de quatre habitants du territoire de Lorient Agglomération qui auront candidaté au travers d'un formulaire en ligne.

Base légale

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale dont est soumise Lorient Agglomération en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 6.1.c) et de la loi Informatique et Libertés modifiée et notamment en application de :

- La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019
- La loi Climat et Résilience du 22 Août 2021
- L'article L. 1231-5 du Code des Transports
- La délibération du Conseil Communautaire du 01 février 2022 « CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES MOBILITE »

Données traitées

Catégories de données traitées

Nom, prénom, courriel, confirmation de majorité

Source des données

Ces informations sont recueillies au travers d'un formulaire en ligne sur le site internet de Lorient Agglomération.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Le traitement de données concerne :

- Les habitants du territoire de Lorient Agglomération participant au tirage au sort.

Destinataires des données

Catégories de destinataires

En fonction de leurs besoins et habilitations respectifs, sont destinataires des données :

- Les agents et élus de Lorient Agglomération autorisés

Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données à caractère personnelle de ce traitement sont conservées 6 mois pour les personnes non retenues. Pour les personnes retenues les données seront conservées jusqu'au renouvellement des membres du comité. Au-delà, Lorient Agglomération appliquera la législation en vigueur en matière d'archivage légal.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de limitation au traitement des données vous concernant.

Exercer ses droits

Le délégué à la protection des données (DPO) de Lorient Agglomération est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Vous pouvez le contacter par voie électronique à l'adresse dpo@agglo-orient.fr, ou par courrier postal en écrivant à :

Monsieur le délégué à la protection des données
Maison de l'Agglomération
Quai du Péristyle
CS 20001
56314 Lorient Cedex

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

Traitements ultérieurs

Dès lors que vous êtes retenues comme membre du collège n°4, les données vous concernant pourront faire l'objet de traitements ultérieurs permettant de garantir le fonctionnement et la gestion du comité des partenaires mobilités.

Politique de protection des données

Lorient Agglomération a mis en place une politique de protection des données que vous pouvez consulter sur le son site internet à l'adresse <https://www.lorient-agglo.bzh/footer/infos-legales/politique-de-protection-des-donnees>.